

**FAMILLES – CRECHES – SANTE –**

**PERSONNES EN SITUATION DE**

**HANDICAP**

**Demande de prime communale de naissance ou d’adoption (\*)**

***À renvoyer dans les 6 mois qui suivent la naissance ou la transcription de l’acte à :***

**SERVICE FAMILLES-CRECHES**

Rue de Stalle 77 – 1180 Bruxelles

E-mail : familles.creches@uccle.brussels

**DEMANDEUR**

NOM, prénom :

Qualité (maman, personne qui a la charge de l’enfant ou adoptant) :

Adresse :

N° Registre national :

**ENFANT :**

NOM, prénom :

Date et lieu de naissance :

Dans le cas d’une adoption, la date de la transcription de l’acte d’adoption :

Adresse :

Rang de l’enfant (1er, 2ème…) : …..

Biffez la mention inutile :

* En vue de l’obtention de la prime communale de naissance, je déclare qu’au moment de la naissance de l’enfant, j’étais inscrit dans les registres de la population ou des registres étrangers de la Commune d’Uccle ;
* En vue de l’obtention de la prime communale d’adoption, je déclare que :

- l’enfant est âgé de moins de 10 ans au moment où il est entré dans mon ménage ;

- je n’ai pas touché antérieurement la prime communale de naissance pour cet enfant ;

- j’étais inscrit dans les registres de la population ou des étrangers de la Commune d’Uccle au moment de la transcription de l’acte d’adoption.

**Si vous voulez être tenu au courant des activités organisées par le service Familles, *vous pouvez nous communiquer vos adresses e-mail :***

***……………………………………………………………………………………………………………………………….***

Uccle, le

Signature :

***Données Personnelles***

*Les données collectées dans la première partie de ce formulaire seront utilisées pour l'allocation d'une prime de naissance par la commune d'Uccle, sur base de sa mission d'intérêt public et de la description de la procédure dans les règlement communal "primes de naissance". Si ces données sont incomplètes ou incorrectes la prime ne pourra pas vous être allouée.*

*Vos adresses e-mail seront utilisées sur base de votre consentement pour vous tenir au courant des activités organisées par le service. Vous pouvez vous désabonner en envoyant un simple e-mail à l'adresse du service* *eventfcsh@uccle.brussels*

*Une information complète peut être obtenue sur simple demande au service, ou sur le site web de la commune* [*www.uccle.be*](http://www.uccle.be) *. Pour exercer vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez contacter l'adresse* *privacy@uccle.brussels*

**(\*) la prime de naissance est octroyée sous forme de chèques commerces locaux à valeur faciale de 10€ le chèque. La liste des commerçants participants est disponible sur le site internet de la commune :** [**www.uccle.be**](http://www.uccle.be)